



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le 11 juin 2015 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. FINANCES
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Permis pour spectacle
6. URBANISME
7. LOISIRS
 - 7.1 Avance de fonds (loisirs)
8. TRAVAUX PUBLICS
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. CORRESPONDANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. FERMETURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2015-06-171



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ADMINISTRATION

5.1 Permis pour spectacle

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accorder un appui à l'organisation de la course des bateaux dragons pour obtenir le permis nécessaire à présenter un spectacle.

LOISIRS

7.1 Avance de fonds

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu qu'une avance de fonds de 352 \$ soit accordée à monsieur Jean-Claude Molloy pour une sortie du camp de jour à l'exposition agricole de Rimouski.

12. Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier